

Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)	Eglise catholique-chrétienne de la Suisse	Conférence des évêques suisses (CES)	Conférence centrale catholique romaine (Conférence centrale)
--	---	--------------------------------------	--

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin  
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Madame la Conseillère d'Etat Silvia Steiner  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

– envoi par courriel –

Berne, Olten, Fribourg et Zurich, le 20 septembre 2022

### **Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame la Présidente de la CDIP,

L'EERS, la CES, la Conférence centrale et l'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse (ci-après « les Eglises ») sont reconnaissantes d'avoir la possibilité de se prononcer sur la révision prévue. Elles s'expriment ci-dessous exclusivement au sujet des parties qui concernent la discipline « religions » du projet de révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM, RS 413.11) du 15 février 1995.

#### **Considérations fondamentales**

Les Eglises saluent l'orientation de base adoptée par les objectifs des filières de maturité gymnasiale définis dans l'ORM ainsi que les stratégies pour les atteindre, en particulier l'art. 8.1b : « encourager leur ouverture d'esprit [en parlant des élèves], leur esprit critique et leur capacité de jugement » et l'art. 8.1d : « développer simultanément leur intelligence, leur volonté, leur sensibilité éthique et esthétique ainsi que leurs aptitudes physiques. » Les Eglises soutiennent ces objectifs et estiment qu'ils justifient l'existence d'une discipline fondamentale intitulée « religions ».

Au vu de la société idéologique et religieuse plurielle et des défis qui en découlent, les Eglises considèrent qu'il est extrêmement important de disposer d'une discipline fondamentale obligatoire consacrée aux religions et d'avoir la possibilité de la choisir sous forme d'option spécifique ou de combinaison des deux disciplines fondamentales « religions / philosophie ». Elle permet en effet d'accorder la place méritée par les questions religieuses, éthiques et philosophique et d'inciter les titulaires du certificat de maturité à se poser des questions existentielles.

La religion revêt une importance culturelle et sociale notable et rappelle que l'Etat libéral vit de pré-supposés spirituels et éthiques qu'il ne peut lui-même ni créer ni garantir. L'échange sur la religion favorise la capacité de dialoguer, la cohésion sociale et le renforcement de la société civile.

La discipline fondamentale « religions » ou « religions / philosophie » est inéluctable pour « acquérir la maturité sociale » et stimule la communication entre les cultures, les idéologies

et les religions. Son objectif consiste à soutenir les élèves dans le développement de leurs propres personnalités, l'acquisition de compétences sociales et la réalisation d'actions responsables envers leurs semblables et l'environnement. En outre, une bonne culture générale implique encore aujourd'hui de connaître les principaux récits, traditions, conceptions du monde, rituels et monuments que la culture et la société doivent à la chrétienté et aux autres religions du monde.

Il s'agit désormais de poursuivre à l'échelon gymnasial ce qui a déjà été introduit sur le plan de l'école obligatoire dans le plan d'étude alémanique (Lehrplan 21) pour le domaine « ERG ».

### **Objectifs pédagogiques de la discipline « religions » ou « philosophie et religions »**

D'après les Eglises, il faudrait, pour renforcer la discipline « religions » ou « philosophie et religions », offrir la possibilité d'atteindre des objectifs pédagogiques qui, à l'heure actuelle, revêtent une importance sociale globale dépassant le cadre des Eglises.

– Les jeunes qui se préparent à leur carrière professionnelle ultérieure au gymnase grandissent dans un monde pluriel et en réseau. Ils font face à des questions et à des défis qui ne se sont jamais posés aussi intensément aux générations précédentes. Dans de nombreux domaines professionnels, la gestion des questions éthiques a acquis une importance cruciale et sous-entend l'existence d'une compétence au dialogue.

La discipline « religions » joue un rôle essentiel pour permettre aux jeunes de gérer de façon compétente l'éthique et la morale vécue, la liberté et les obligations, la critique et les revendications.

– Les convictions religieuses ou idéologiques qui ne sont pas abordées de façon critique dans un processus de formation continue menacent de se muer en attitudes fondamentalistes ou de se rapprocher des théories du complot.

La discipline « religions » ouvre la porte à un débat compétent et controversé de la religion. Elle doit permettre aux titulaires d'un certificat de maturité de parvenir à une position propre et fondée à ce sujet.

– La filière vise à renforcer non seulement l'aptitude générale aux études mais aussi la maturité sociale. Les jeunes doivent pouvoir développer leur propension à assumer leur responsabilité face à des tâches exigeantes au sein de la société sur la base de valeurs et de convictions profondes.

La discipline « religions » joue un rôle important dans le débat de fond sur ces questions et le développement des compétences correspondantes.

### **Position des Eglises**

#### ***Fondamentalement***

Les Eglises soutiennent l'orientation de la discipline « religions » consistant à intégrer et à approfondir les questions religieuses et éthiques ainsi qu'à inciter les titulaires d'un certificat de maturité à se poser des questions existentielles. Par analogie avec la philosophie, les Eglises proposent d'intituler cette discipline « religion ». La présente prise de position conserve toutefois la terminologie « religions ».

#### ***Art. 13 al. 2 et al. 4***

Les Eglises saluent la possibilité pour les cantons de proposer désormais les « religions » en plus de la philosophie (ou une combinaison des deux) comme discipline fondamentale. Toutefois, la préoccupation des Eglises susmentionnée concernant la politique de formation ne peut pas être mise en œuvre à l'aide de la formulation choisie. Par conséquent, les Eglises

plaident pour que la discipline « religions » (soit séparément soit en combinaison avec la philosophie) devienne une discipline fondamentale obligatoire pour tous les élèves de l'ensemble des cantons.

Au vu de ce qui précède, les Eglises proposent de compléter l'art. 13 al. 2 let. a à l et d'intégrer la discipline « religions » ou « philosophie et religions » dans la liste des disciplines fondamentales. L'art. 13 al. 4 se révélerait alors superflu.

Si cette proposition ne devait pas être prise en compte, l'art. 13 al. 4 devrait être conservé dans la forme proposée.

### **Article 14 alinéa 2**

Selon l'art. 14 al. 2 du projet d'ORM, la discipline « religions » doit être ajoutée dans la liste des options spécifiques possibles. Les Eglises saluent cette modification.

### **Remarque finale**

Les Eglises estiment que la volonté de ne pas trop charger les élèves est justifiée et la comprennent (cf. rapport explicatif, p. 10). A l'inverse, contre une éventuelle discipline fondamentale « religions » ou « philosophie », ce même argument est difficilement compréhensible, étant donné que divers cantons proposent aujourd'hui déjà la discipline « religions ».

### **Pour l'Eglise évangélique réformée**

Pasteure Rita Famos  
Présidente

Hella Hoppe  
Directrice

### **Pour l'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse**

Evêque Harald Rein

Manuela Petraglio  
Présidente du Conseil synodal

### **Pour la Conférence des évêques suisses**

Evêque Felix Gmür  
Président

Davide Pesenti  
Secrétaire général

### **Pour la Conférence centrale catholique romaine de Suisse**

Renata Asal-Steger  
Présidente

Daniel Kosch  
Secrétaire général